

Prévention de la violence sexuelle et mesures de soutien

Fonds d'innovation en matière de prévention – Lignes directrices pour les subventions

Introduction

La violence sexuelle continue d'être cachée et les victimes sont souvent blâmées et stigmatisées. Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec ses partenaires communautaires pour travailler à sensibiliser davantage le public, à améliorer les services et le soutien et à empêcher en premier lieu que la violence sexuelle ne se produise.

Bien que le problème puisse parfois sembler trop gros pour être réglé, il est possible de prévenir la violence sexuelle. De concert avec de multiples organismes, groupes et communautés qui dirigent des initiatives de prévention, la responsabilité de la prévention de la violence sexuelle revient à l'ensemble de la collectivité. En ayant pour but à long terme de réduire la violence sexuelle, nous devons concentrer nos approches sur des moyens d'arrêter la violence sexuelle avant même qu'elle ne se produise. C'est ce qu'on appelle la prévention primaire.

Les approches de **prévention primaire** visent à changer les facteurs environnementaux et les normes sociales reconnus pour contribuer à la violence sexuelle (p. ex. inégalités économiques, sexisme, médias et pratiques de marketing, technologie, utilisation nocive de l'alcool, etc.). Elles font aussi la promotion de relations saines et du consentement et favorisent des milieux plus sécuritaires et des communautés plus fortes.

L'**innovation** consiste pour sa part à proposer des idées nouvelles et à intégrer la créativité dans le travail de prévention de la violence sexuelle. Expérimentons de nouvelles idées et méthodes, utilisons la technologie, mobilisons la communauté et essayons de choses qui n'ont jamais été faites auparavant. Laissez place à votre créativité!

Principes de base liés aux subventions

- Le montant maximal qui peut être demandé est de 5 000 \$.
- Les subventions ne sont que pour une année; elles ne sont pas renouvelables.
- Les groupes qui présentent une demande de financement doivent être inscrits en bonne et dûe forme auprès du Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse et doivent exister depuis au moins deux ans. Les entreprises qui ne répondent pas à ces critères doivent travailler avec un partenaire communautaire.

Au sujet de votre proposition

Vous aurez plus de chance d'obtenir une subvention si votre idée correspond à ce qui suit.

- Le projet est mené par les communautés suivantes et s'adresse à ces communautés : Afro-Néo-Écossais, Autochtones, immigrants, personnes handicapées et LGBTQIA2S+.
- Le projet fait appel à la technologie.
- Le projet comprend des approches d'entraide entre pairs.
- Le projet fait participer les jeunes : au leadership, aux prises de décisions, à la planification et à l'organisation.

Au moment de faire votre demande

Assurez-vous que votre demande de subvention respecte les points suivants.

1. Elle décrit votre idée de projet pour la prévention de la violence sexuelle au moyen du formulaire de demande de subventions du Fonds d'innovation en matière de prévention et indique comment le projet aidera à prévenir la violence sexuelle dans votre communauté ou votre école.
2. Elle démontre que votre idée est nouvelle et qu'elle n'a jamais été mise à l'essai avant dans votre région ou n'importe où ailleurs.
3. Elle contient un budget qui précise comment les fonds seront dépensés.

Nota – Veuillez n'utiliser que les formulaires PDF fournis. Les documents Word ne seront pas pris en considération.

Soutien organisationnel

Si vous n'êtes PAS un organisme enregistré, veuillez inclure :

- deux lettres de soutien provenant d'un leader communautaire, d'un professeur, d'un mentor, etc.
- la signature et les coordonnées d'un partenaire communautaire qui appuiera le travail du projet et administrera les fonds.

Information pour les partenaires communautaires

- Le partenaire communautaire doit être inscrit en bonne et due forme au Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse et doit exister depuis au moins deux ans.
- En cas de participation de partenaires communautaires, la responsabilité des fonds leur revient.
- Il n'y a pas de situation de conflit si un organisme souhaite faire une demande et être un partenaire communautaire pour un groupe de jeunes ou un groupe non inscrit. Toutes les demandes seront évaluées en fonction de leur mérite

Rôles et responsabilités

Chaque groupe qui reçoit du financement :

- reçoit, signe et retourne l'entente de financement avec le ministère des Services communautaires, dans lesquels il accepte les conditions se rattachant à la subvention.
- remet un rapport de fin d'année qui présente les résultats des activités menées. Le ministère des Services communautaires fournira un modèle de rapport.
- veille à ce que le ou les chefs du projet et le partenaire communautaire mettent au point un plan de travail et se réunissent chaque trimestre pour s'assurer que le projet suit son cours et fournir le soutien nécessaire.

Examen des demandes

Toutes les propositions reçues seront examinées. Veuillez noter que nous pourrions devoir vous appeler pour vous poser des questions au sujet des activités dont il est question dans votre demande.

Présentation des demandes

L'échéance de présentation des demandes est le **13 mai 2022 à 17 h**.

Les demandes remplies peuvent être envoyées comme suit.

1. Par la poste à l'attention de : Sarah Granke – Spécialiste, Prévention de la violence sexuelle et services de soutien
Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse
C.P. 696
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T7

Veuillez noter que la date d'oblitération de l'envoi doit être le 13 mai 2022 au plus tard.

OU

2. Par courriel, sous forme de pièce jointe, à strategy@novascotia.ca.
 - Les propositions envoyées par courriel doivent être présentées en format PDF.
 - Le titre du fichier doit comprendre le nom de l'organisme et être écrit comme suit : **ORGANISME_SVS_PI_2022.pdf**.
 - Si vous présentez plus d'une demande de subvention, veuillez utiliser des chiffres dans le nom des fichiers pour les différencier.

Réservé à l'usage du bureau

Date de réception _____

Projet subventionné

Projet non subventionné

Échéance de présentation des demandes – Le 13 mai 2022 à 17 h

SECTION 1 - Information sur votre groupe

Titre du projet _____

Nom du groupe _____

Montant requis _____

Nom du chef d'équipe du projet _____

Numéro de téléphone _____ Courriel _____

Adresse postale _____

adresse, rue, ville, province et code postal

Nom du cochef d'équipe du projet _____

Numéro de téléphone _____ Courriel _____

Adresse postale _____

adresse, rue, ville, province et code postal

Cochez la case s'il y a lieu. Réception antérieure d'une subvention du Fonds d'innovation en matière de prévention de la violence sexuelle du ministère des Services communautaires.

Facultatif – Identification du groupe

Un des buts du Fonds d'innovation en matière de prévention consiste à appuyer le travail des populations marginalisées et mal desservies et, particulièrement, les initiatives menées par et pour les communautés. Vous pouvez, si vous le souhaitez, indiquer ci-dessous si le projet est dirigé par des membres d'une ou de plusieurs des communautés suivantes.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Jeunes (14 à 24 ans) | <input type="checkbox"/> LGBTQIA2S+ |
| <input type="checkbox"/> Afro-Néo-Écossais | <input type="checkbox"/> Autres personnes de minorités raciales |
| <input type="checkbox"/> Personnes handicapées | <input type="checkbox"/> Autochtones (Premières nations, Métis et Inuits) |
| <input type="checkbox"/> Immigrants | <input type="checkbox"/> Notre groupe s'identifie surtout comme suit : _____ |

SECTION 2 - Information sur votre projet

1. Décrivez votre projet en 100 mots ou moins.

2. En quoi votre projet est-il innovateur?

3. Quel impact espérez-vous que votre projet aura dans la vie des participants ou dans la communauté?

4. Quelles sont les activités du projet? Qui est responsable de chacune des activités?

Activités	Personne responsable
Premier trimestre - Juillet à septembre	
Deuxième trimestre - Octobre à décembre	
Troisième trimestre - Janvier à mars	
Quatrième trimestre - Avril à juin	

SECTION 3 - Lecture et signature

À ma connaissance, l'information fournie dans la présente demande de subvention est exacte et complète. Si le financement est approuvé, je fournirai un rapport contenant les états financiers, y compris les factures et les reçus. Je suis responsable de retourner tous les fonds non utilisés au ministère des Services communautaires. Je remettrai aussi un bref rapport de fin d'année du projet (modèle fourni par le MSC).

Chef d'équipe du projet

Cochef d'équipe du projet

Nom _____

Nom _____

Date _____

Date _____

Signature _____

Signature _____

Êtes-vous un organisme enregistré? Oui Non N° de constitution en société _____

Si vous avez répondu NON, veuillez inclure ce qui suit à votre demande :

- Deux lettres de soutien provenant d'un leader communautaire, d'un professeur, d'un mentor, etc.
- La signature et les coordonnées d'un partenaire communautaire qui appuie le travail du projet et administrera les fonds.

Organisme partenaire communautaire _____

Nom de la personne-ressource _____

N° de constitution en société _____

Numéro de téléphone _____ Courriel _____

Date _____ Signature _____

SECTION 4 - Envoi de votre formulaire de demande

Si vous avez des questions au sujet de la présente demande, communiquez avec nous au 902-424-6841.

ENVOYEZ LA DEMANDE À : Sarah Granke
Spécialiste, Prévention de la violence sexuelle et services de soutien
Ministère des Services communautaires de la Nouvelle-Écosse
C.P. 696
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2T7

ou

Par courriel à : strategy@novascotia.ca

Les propositions envoyées par courriel doivent être présentées en format PDF.

*Le titre du fichier doit comprendre le nom de l'organisme et être écrit comme suit : **ORGANISME_SVS_PI_2022.pdf**.*

Si vous présentez plus d'une demande de subvention, veuillez utiliser des chiffres dans le nom des fichiers pour les différencier.